

# Les commerçants de la façade maritime de la Gaule et de la Germanie romaines : des « marchands individualistes » ?



© 1988-2010 Microsoft Corporation and/or its suppliers. All rights reserved. © 1984-2010 Tele Atlas. All rights reserved. Data Source © 2010 Tele Atlas N.V. This product includes mapping data licensed from Ordnance Survey® with the permission of the Controller of Her Majesty's Stationery Office. © Crown copyright and/or database right 2010. All rights reserved. License number 100025324. ©2010 NAVTEQ. All rights reserved. NAVTEQ ON BOARD is a registered trademark of NAVTEQ.

Fig. 1. Situation des sanctuaires de Colijnsplaat et de Domburg et de la ville de Cologne.

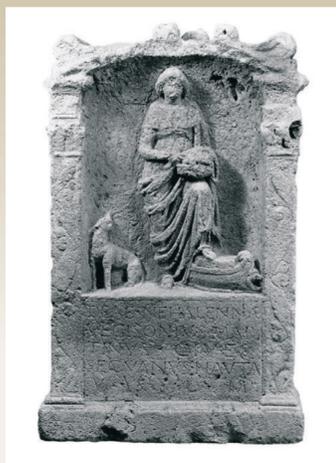


Fig. 2. (à gauche) Autel votif dédié à la déesse Nehalennia par Vegisionius Martinus, naute, avec inscription : Deae Nehalenniae, / Vegisionius Mar/ tinus, cives / Secuanus, nauta, / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) (A 57 ; cliché Rijksmuseum van Oudheden Leiden).

Fig. 3. (à milieu) Autel votif dédié à la déesse Nehalennia par L. Secundius Similis et T. Carinius Gratus, marchands de salaisons, avec inscription : De(ae) / Nehalenniae, L(ucius) Secundius / Similis et T(itus) Carinius / Gratus, negotiatores / allecari(i), v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito), / [---] (A 39 ; cliché Rijksmuseum van Oudheden Leiden).

Fig. 4. (à droite) Plaque de marbre dédié à Apollon par C. Aurelius Verus avec inscription : Apollini, / C(aius) Aurelius Cl(audia tribu) / Verus, negotiator / Britannicianus, / moritex, d(ono) d(edit), / l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum) (CIL, XIII, 8164a ; Römisch-Germanische Museum Köln, cliché T. Hasegawa).

Ce poster porte sur les commerçants pratiquant les échanges maritimes ou fluviaux en Gaule septentrionale et Germanie romaines ou entre elles et la Bretagne insulaire aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. Il s'agit de présenter les réseaux sociaux des marchands, en s'appuyant notamment sur un ensemble d'autels votifs dédiés à la déesse *Nehalennia*, qui ont été retrouvés sur les sites des sanctuaires submergés près de Colijnsplaat et de Domburg aux Pays-Bas (fig.1).

## Autels votifs dédiés par les commerçants

Grâce au corpus exhaustif publié en 2001 par P. Stuart et J. E. Bogaers, nous avons accès plus facilement à la totalité des inscriptions gravées sur les autels dédiés à la protectrice des navigateurs. Cet ensemble épigraphique comprend une quarantaine d'ex voto consacrés par les commerçants naviguant sur la mer et/ou sur les fleuves (e.g., fig.2 et fig. 3). À travers ces ex voto, et en prenant également en compte les inscriptions relatives au commerce issues de la région voisine des sanctuaires, tout particulièrement de Cologne, et d'autres régions plus lointaines de la Gaule, de la Germanie et de la Bretagne, on peut apporter un nouvel éclairage sur la société des milieux commerciaux à l'extrémité nord-ouest de l'Empire. Si l'on ne peut tirer que des informations limitées des courtes formules conventionnelles de dédicace pour *Nehalennia*, leur rapprochement avec les inscriptions du même genre provenant d'autres zones gauloises et germaniques permet de mieux comprendre la diversité des milieux commerciaux.

## Singularité des inscriptions gravées sur les autels

À la différence de nombre de leurs homologues et des hommes pratiquant d'autres métiers en Gaule et en Germanie, les marchands attestés à Colijnsplaat, à Domburg et à Cologne ne font jamais référence à des associations professionnelles : on ne connaît ni les autels dédiés au nom d'associations, ni ceux consacrés à leurs génies, ni ceux offerts par les détenteurs de postes collégiaux (e.g., *curator* et *patron*). Certes, cela ne remet pas en cause l'existence de collèges dans le monde du commerce maritime et fluvial en Germanie Inférieure. Toutefois, on doit se demander s'il s'agit d'un simple hasard. En effet, sur les trois sites en question, nous observons une concentration

considérable et exceptionnelle des inscriptions relatives aux milieux commerciaux par rapport à d'autres endroits. Le nombre de ces inscriptions dépasse par exemple celui de Lyon, principal centre économique des Gaules, où l'on connaît plusieurs collèges de commerçants, grâce aux nombreux témoignages épigraphiques relatifs aux fonctions et activités collégiales. De plus, sur le seul site de Colijnsplaat, plusieurs marchands du même genre sont attestés sans égard pour leurs collègues, ce qui est unique en Gaule et en Germanie. Il semble donc important d'examiner la différence d'attitude des commerçants. Il nous faut étudier en particulier la raison pour laquelle les marchands identifiés dans le corpus épigraphique néerlandais et dans les inscriptions de Cologne, ont choisi de dédier, à titre privé, leurs autels votifs pour eux-mêmes et leurs proches, sans témoigner de leur participation ou de leur respect aux associations professionnelles.

## L'absence de mention de collèges est-elle en lien avec un contexte non urbain dans lequel les dédicaces auraient été effectuées ?

On doit se demander en premier lieu si les commerçants en question consacraient leurs offrandes en dehors du contexte urbain dans lequel se déroulaient très souvent les activités collégiales. Liés étroitement aux institutions publiques comme les curies locales et à la vie urbaine notamment dans le cadre des fêtes religieuses, les collèges ont eu de l'influence particulièrement dans les villes. Cela a dû motiver des dédicants à souligner, dans le contexte urbain, leurs relations avec les associations en se présentant par exemple comme membres ou dirigeants de collèges. Ils pouvaient dédier leurs autels votifs aux génies de collèges à côté de divinités différentes pour honorer les *collegia* ou *corpora*. On pourrait donc dire que si les collèges ou leurs associés n'ont pas fait l'objet de mention dans les inscriptions

consacrées par les commerçants, ce pourrait être parce que les lieux de dédicace n'ont pas de caractère urbain. Toutefois, comme certains chercheurs le supposent, le site de Colijnsplaat a pu faire partie du chef-lieu de l'organisation autonome des Frisiavons, *Ganuenta*. Même si l'on manque d'indices littéraires et archéologiques attestant cette hypothèse et que le développement de cette ville s'est produit sans doute tardivement, on peut difficilement considérer Colijnsplaat comme un sanctuaire tout à fait étranger au fait urbain. De plus, Cologne, chef-lieu de la colonie romaine et capitale de Germanie Inférieure, présentait sans aucun doute le contexte urbain dans lequel les collèges jouaient un rôle important.

## Plus que des « marchands individualistes », des marchands établissant leurs propres réseaux

Plusieurs sources épigraphiques issues de Colijnsplaat et de Cologne permettent d'entrevoir le fait que certains commerçants nouaient, sans l'intermédiaire des collèges, des relations directes avec différents agents sociaux. Parmi ces derniers, nous trouvons, en premier lieu, leurs homologues, des hommes pratiquant d'autres métiers, ou des dirigeants de cité. C. Aurelius Verus, *negotiator Britannicianus* et détenteur du mystérieux titre de *moritex*, a fait, à Cologne et à titre privé, un don à Apollon sur un terrain octroyé par la curie de la colonie (CIL, XIII, 8164a = fig.4). Par ailleurs, il a dédié personnellement, à Colijnsplaat un autel à la déesse *Nehalennia*. Dans les deux cas, il ne mentionne pas le collègue des commerçants britanniques. Il semble qu'Aurelius jouissait d'un rapport direct et étroit avec les élites de la ville. Cela montre que ce personnage s'est agrégé à la communauté colonaise dans laquelle il avait une grande influence.

Prenons un autre exemple : M. Verecundius Diogenes, biturige cube, sévir de la colonie d'York, *moritex*, qui a été enterré à *Eboracum*. Son épitaphe

funéraire ne présente aucune mention concernant les collèges professionnels (CIL, VII, 248 (ILS, 7062) ; RIB, 678 = fig.5). Selon toute vraisemblance, il devait exercer, comme Aurelius, le commerce maritime entre le continent et l'île britannique. Quoi qu'il en soit, en tant que sévir d'York, Verecundius, ressortissant biturige cube, a pu s'intégrer dans la société locale d'*Eboracum* en nouant des liens avec ses collègues et les ex-sévirs. De surcroît, si l'on accepte l'hypothèse sur *moritex* ou *moritix* proposée par M. Dondin-Payre et X. Loriot, les personnages détenteurs de ce titre pouvaient être des représentants d'une ou plusieurs communautés britanniques dans une ou des localités continentales. De cette façon, ils pouvaient s'intégrer dans des communautés locales.

Dans ce cas de figure, certaines hypothèses sur les fonctions de collèges professionnels romains semblent devoir être nuancées, comme celles de K. Verboven et de N. Tran, selon lesquelles l'appartenance à une association permettait aux membres d'établir des liens avec des communautés locales ou d'avoir accès plus facilement aux couches dirigeantes. Certes il est possible que les commerçants en question organisaient leurs *collegia* ou *corpora* professionnels. Cependant, comme nous l'avons remarqué plus haut, ces marchands, membres supposés de ces derniers, n'ont pas vu la nécessité de citer les collèges dans leurs inscriptions votives. Ceux qui se livraient au commerce maritime s'intégraient aux sociétés locales en nouant individuellement des relations avec les élites ou les mêmes milieux sociaux qu'eux, comme les sévirs. Tout cela nous conduit à conclure à l'existence de leurs propres réseaux établis, probablement de part et d'autre de la Manche, dans les sociétés locales. Grâce à ces connexions, les marchands de la façade maritime de la Gaule et de la Germanie romaines pouvaient être relativement autonomes et s'intéressaient peu aux avantages liés à leur appartenance à un collège et, par conséquent, à la mise en valeur de celle-ci.

## Bibliographie sélectionnée

- Dondin-Payre, M. ; X. Loriot (2008) : « Tiberinius Celerianus à Londres : Bellovaque et moritix », *L'Antiquité Classique* 77, Bruxelles, p.127-169.
- Eck, W., (2007) : *La romanisation de la Germanie*, Paris.
- Hondius-Crone, A., (1955) : *The Temple of Nehalennia at Domburg*, Amsterdam.
- Stuart, P. ; J. E. Bogaers, (2001) : *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat*, 2 vol., Leyde.
- Tran, N., (2006) : *Les membres des associations romaines: Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le haut-empire*, Rome.
- Verboven, K., (2007) : « The associative order : status and ethos among Roman businessmen in late Republic and early Empire », *Athenaeum* 95, 2, p.861-893.
- Verboven, K., (2011) : « Resident Aliens and Translocal Merchant Collegia in the Roman Empire », dans O. Hekster ; T. Kaizer (éd.), *Frontiers in the Roman World (Proceedings of the 9th Workshop of the International Network Impact of Empire, Durham, 16-19 April 2009)*, Leyde ; Boston, p.335-348.



Fig. 5. Sarcophage de M. Verecundius Diogenes aujourd'hui perdu avec épitaphe : M(arcus) Verec(undius) Diogenes, sevir col(oniae) / Ebor(acensis) itemq(ue) morit(ex) ou idem q(ui)inq(uennalis) et] cives Biturix / Cubus, haec sibi vivus fecit (CIL, VII, 248 (ILS, 7062) ; RIB, 678 ; d'après le cliché RIB).